



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025
ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, que conformément aux dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec;

QUE le rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025 ainsi que le rapport du vérificateur externe seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 9 FÉVRIER 2026 à 19h à la séance du conseil située au 20 rue du Couvent, à Baie-des-Sables.

QUE lesdits rapports seront par la suite transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation conformément à la loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 5 FÉVRIER 2026.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Alain Thibault, greffier-trésorier de la Municipalité de Baie-des-Sables, certifie, conformément au Code municipal du Québec, avoir publié le présent avis public en date du **05 FÉVRIER 2026**, en affichant une copie à l'endroit habituel pour la publication des avis de la municipalité.

À Baie-des-Sables, ce 05 FÉVRIER 2026.

Alain Thibault
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Baie-des-Sables